



Enquête personnes seules 2020

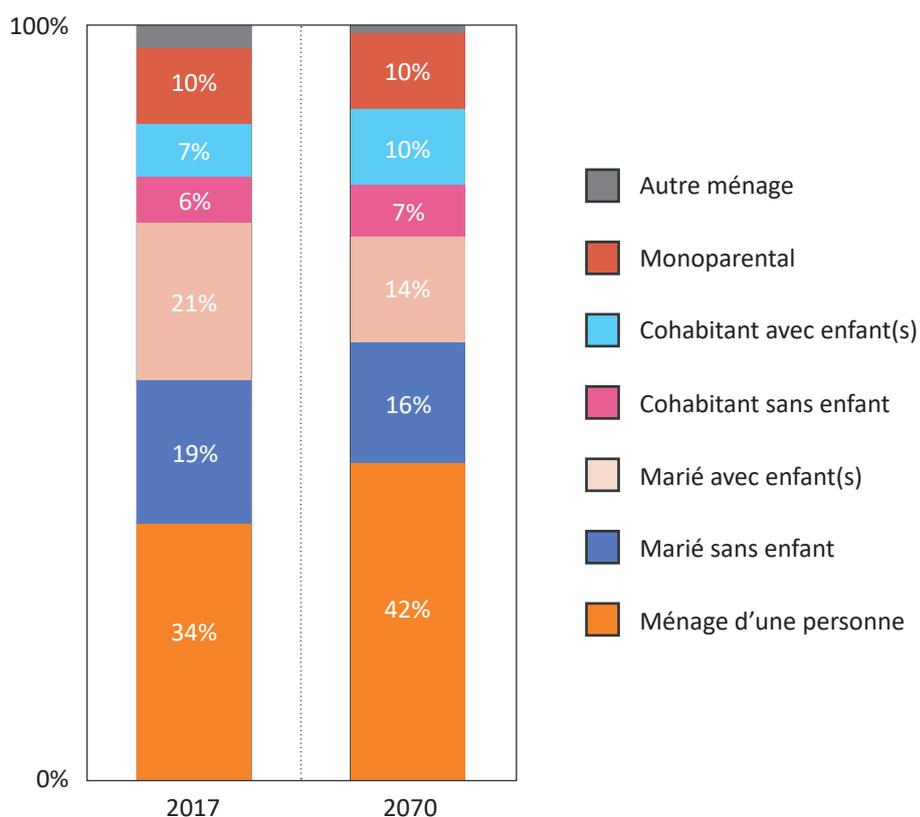
Les résultats

Auteur: Carla Dejonghe

1 Introduction

Vivre seul n'est plus une exception. 35% des ménages belges sont composés d'une personne, les parents isolés représentent 10% des ménages belges. Cela signifie que 2,2 millions de Belges vivent seuls, avec ou sans enfants. Selon le Bureau fédéral du Plan, près de la moitié des ménages belges (42%) seront composés d'une personne dans 50 ans, ce qui représente une forte augmentation. Cela s'explique principalement par le vieillissement de la population, mais aussi de l'évolution des formes de société.

Répartition des types de ménage ¹



Notre enquête, à l'initiative de Carla Dejonghe, présidente d'all1 et députée bruxelloise, s'adresse au groupe très diversifié des "personnes vivant seules". Une personne vivant seule est toute personne qui vit seule, avec ou sans enfants, et qui est financièrement autonome. Cela inclut les célibataires, les personnes vivant une relation à distance et les personnes divorcées ainsi que les veuves/veufs et les parents célibataires.

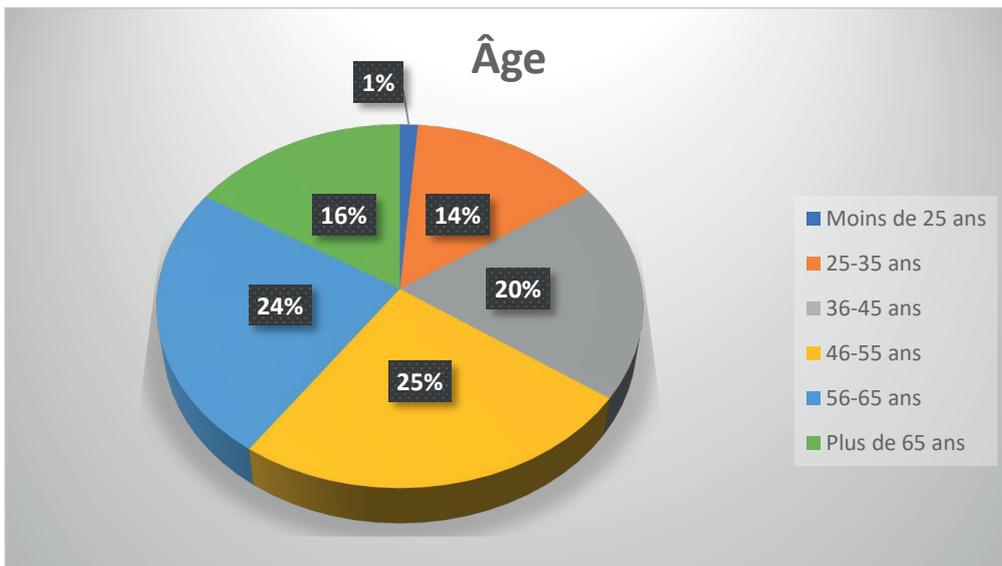
Cette enquête, qui s'est déroulée du 20 janvier 2020 au 9 mars 2020, nous donne un aperçu des besoins et des problèmes éventuels de ce groupe diversifié de personnes vivant seules. En effet, nous savons que, malgré les changements visibles dans les types de ménages, la réglementation belge est encore principalement adaptée à la famille traditionnelle.

¹ Bureau fédéral du Plan: Perspectives démographiques 2018-2070 - Population et ménages, p. 10.

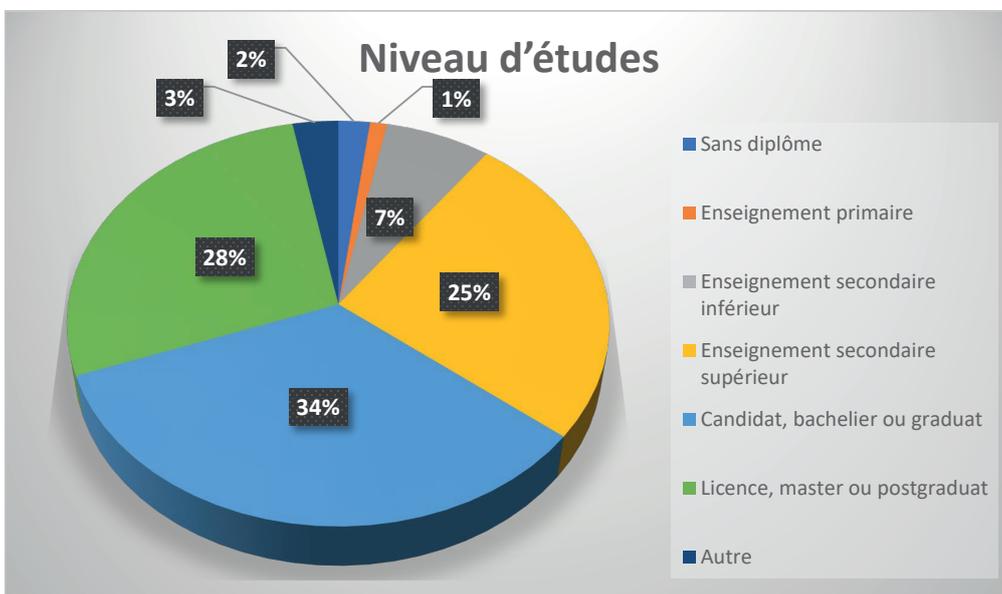
2 Le profil sociodémographique des répondants

L'enquête contient un certain nombre de questions sociodémographiques. Sur la base de ces données, nous pouvons déterminer le profil des répondants et si le groupe cible souhaité est atteint.

Ainsi, 2378 célibataires ont répondu à l'enquête, dont 64 % de femmes et 36 % d'hommes. L'âge moyen est de 51 ans. Les 3 plus grandes catégories d'âge sont les 46-55 ans (25%), les 56-65 ans (24%) et les 36-45 ans (20%). Le répondant le plus âgé a 106 ans, le plus jeune a 19 ans.



62% des répondants ont un niveau d'études élevé (licence / master ou candidat / bachelor), 25% possèdent un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (les 3 dernières années validées).

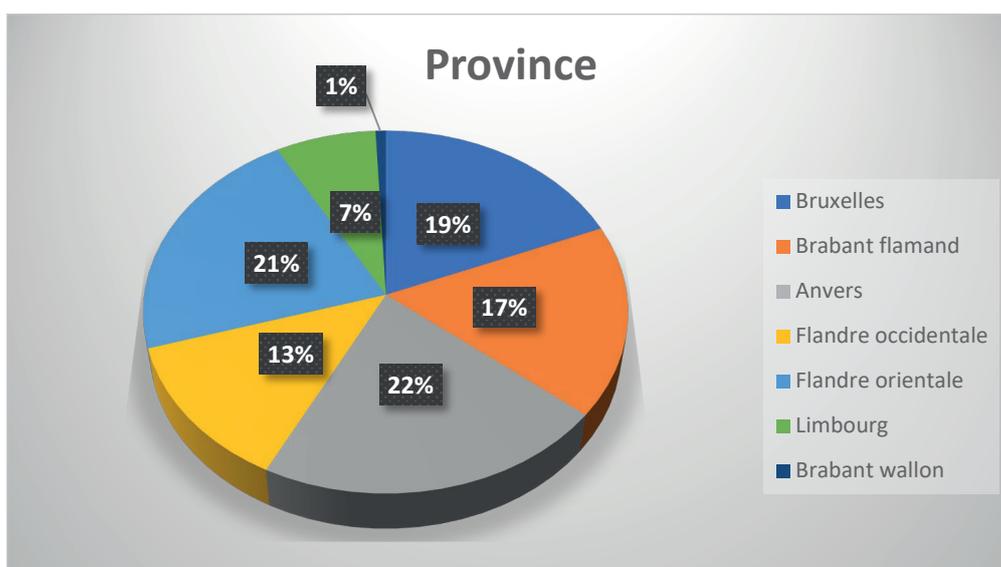


Plus de la moitié des répondants (54%) travaillent à temps plein, seuls 6% travaillent à temps partiel. 20 % sont à la retraite ou en préretraite et 7% sont en incapacité de travail. Le travail à temps partiel, les interruptions de carrière ou autres congés spéciaux (par exemple, congé parental) ne sont pas une option pour de nombreuses personnes seules car cela reste financièrement irréalisable.

“Il est presque impossible de travailler à mi-temps parce que vous ne dépendez que d'un seul salaire”.

(Femme, 40 ans, vit seule sans enfants)

En 2013, nous avons lancé une première enquête auprès des Bruxellois vivant seuls. Cette fois-ci, nous n'avons pas voulu nous limiter seulement à la Région bruxelloise, mais à toutes les personnes vivant seules en Belgique. La proportion de répondants vivant seuls dans les provinces d'Anvers, de Flandre orientale, du Brabant flamand et de la Région bruxelloise reste assez similaire. En revanche, les provinces de la Région wallonne sont fortement sous-représentées.

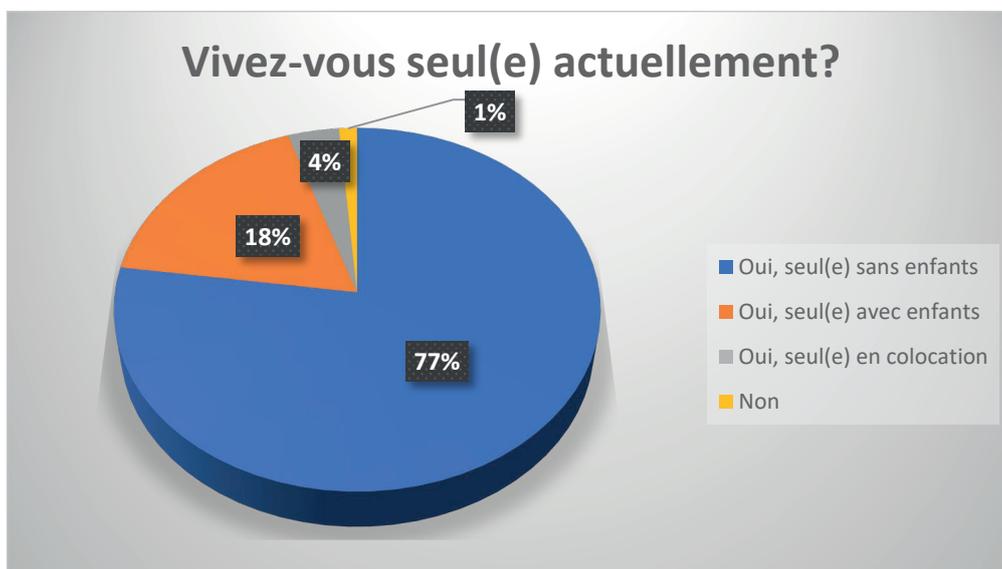


Nous pouvons donc conclure que l'enquête a principalement touché un public instruit qui est encore très actif sur le marché du travail. Nous avons également souhaité distribuer des questionnaires papier afin de ne pas pénaliser les personnes plus âgées (celles touchées par la fracture numérique) notamment les pensionnées qui représentent 20% de notre panel.

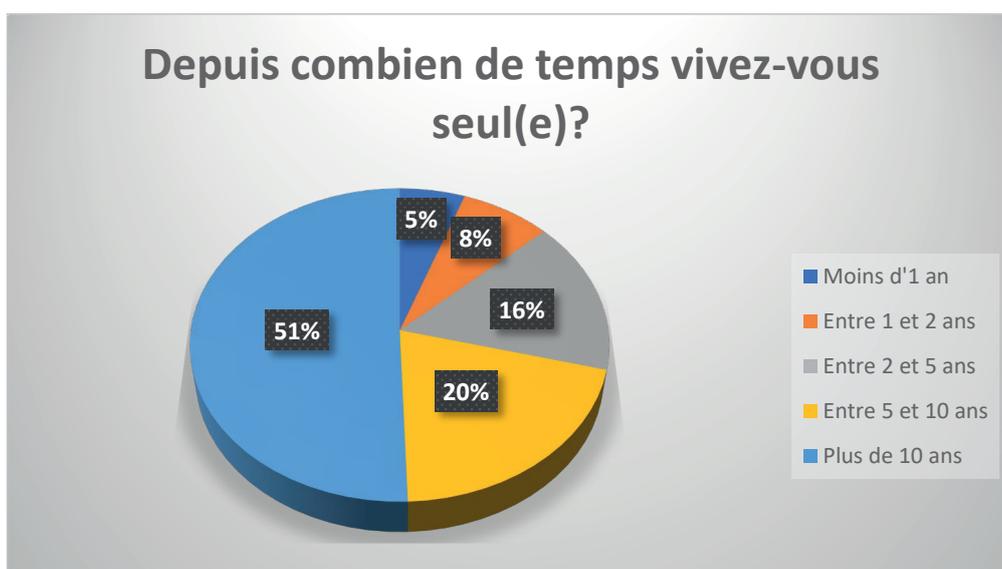
Dans la section suivante, nous allons examiner plus particulièrement la question de la vie en solitaire.

3 Vivre seul(e)

La majorité des répondants (77%) vivent seuls sans enfants, 18 % sont des parents isolés et seulement 4 % vivent seuls en colocation (colocation, location en commun...).



La moitié des personnes interrogées vivent seules depuis plus de 10 ans. 20% vivent seuls depuis 5 à 10 ans. La plupart des répondants ont assez de recul maintenant pour connaître les avantages et inconvénients de vivre seul pendant plusieurs années.



Par occupant unique, nous entendons également les personnes qui ont une relation à distance. 82% des répondants ne sont pas en couple, 12% sont en couple avec un partenaire non-cohabitant, 6% préfèrent ne pas s'exprimer sur le sujet.

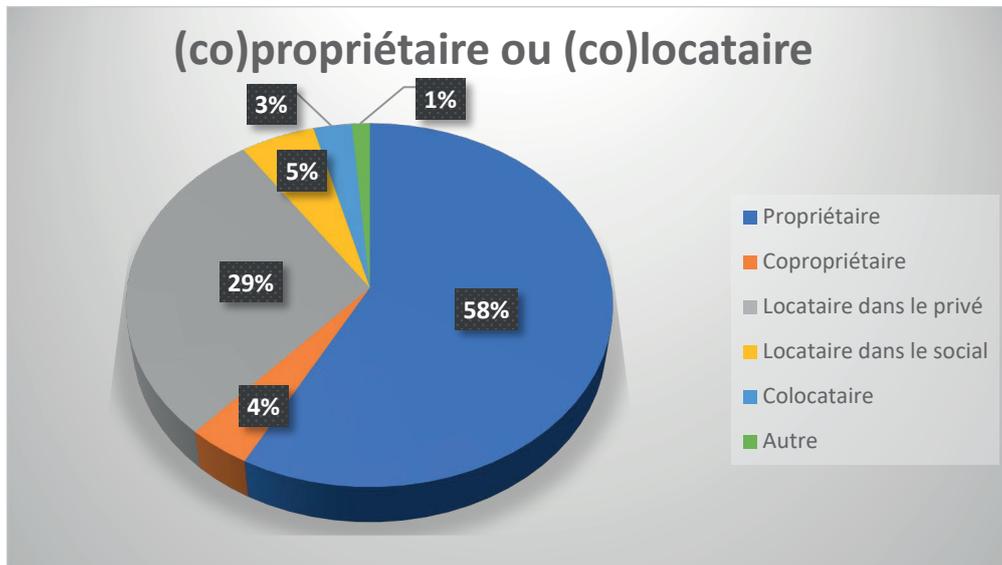
En revanche, le fait d'être seul, célibataire n'est pas toujours un choix assumé et délibéré. Certaines personnes se sont retrouvées seules en raison de situations imprévisibles telles qu'un divorce, une rupture, le décès d'un partenaire par exemple. Ainsi, chacun peut, à un moment dans sa vie, se retrouver seul. L'enquête met en lumière le fait que 16% des répondants vivent seuls par choix et 81% vivent seuls en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.



Acheter seul une maison est tout sauf évident. Il faut pouvoir épargner tout en supportant les frais quotidiens, ce qui est difficile à concilier pour les personnes vivant seules. Celles-ci consacrent une part importante de leurs revenus à l'achat d'une maison. Les banques considèrent que le montant du remboursement ne doit pas dépasser un maximum d'un tiers du revenu afin que la personne reste capable de rembourser son prêt sur une base mensuelle. L'obtention d'un prêt hypothécaire auprès d'une banque reste compliquée lorsque que l'on est une personne seule. De plus, les banques attendent également un apport personnel conséquent aussi bien pour l'achat que pour les droits d'enregistrement.

Au 1er janvier 2017, la Région de Bruxelles-Capitale a supprimé, lors de la réforme fiscale, la prime au logement pour les prêts. En échange, les droits d'enregistrement ont été considérablement réduits, ce qui est identique pour les couples et les célibataires. Cette réduction peut aller jusqu'à 21 875 euros et donne ainsi à tous les acheteurs un coup de pouce financier pour acquérir leur propre logement. Pour nous, cependant, ces mesures peuvent aller un peu plus loin. Afin d'être plus en phase avec les prix de l'immobilier, nous voulons exonérer la première tranche de 230 000 euros des droits d'enregistrement. Aujourd'hui, cette tranche exonérée s'élève à 175 000 EUR (pour les habitations jusqu'à 500 000 EUR).

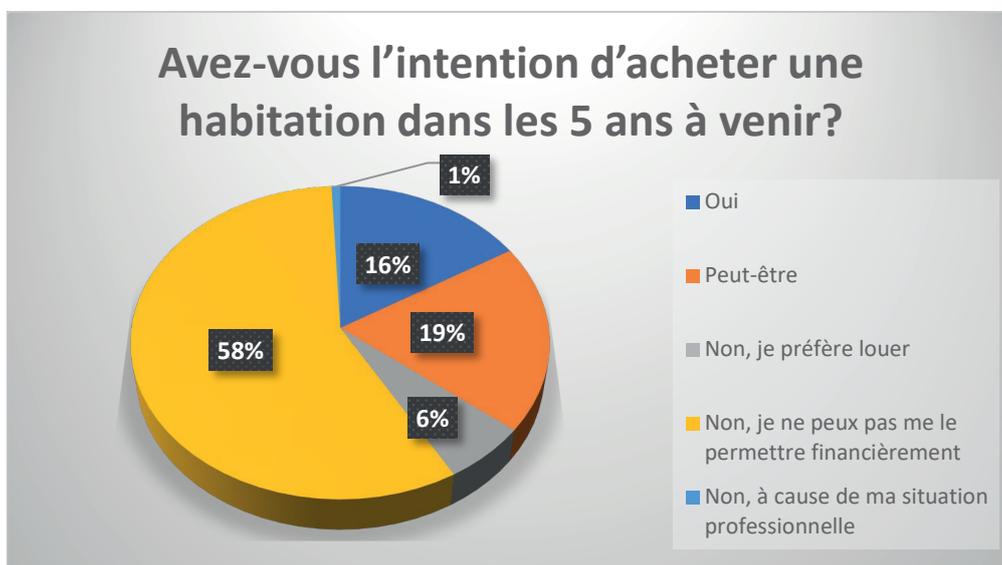
La plupart des Belges, y compris les célibataires, ont clairement une “brique dans le ventre” et considèrent leur habitation comme un futur plan de pension. 58% des personnes interrogées sont propriétaires de leur logement ou remboursent un prêt hypothécaire, 34% louent un logement privé ou social.



Parmi les personnes interrogées qui ne sont pas propriétaires de leur logement, 58% ont indiqué qu’elles n’acquerront pas leur propre logement dans les cinq prochaines années par manque de moyens financiers. 19% pensent qu’elles pourraient acheter leur propre maison, 16% restent confiantes de pouvoir acquérir un jour un bien.

“La plus grande frustration que j’éprouve personnellement est que même avec un “bon” salaire, je ne suis toujours pas en mesure d’acheter un appartement, encore moins une maison. En tant que célibataire, ce n’est tout simplement pas une option si vous n’avez pas d’argent de côté”.

(Homme, 27 ans, vit seul sans enfants)



Un sexagénaire interrogé a déclaré qu'il n'avait pas réussi à obtenir de prêt des banques parce qu'il vivait seul et avait le statut de travailleur indépendant.

48% des répondants vivent dans une maison, 47% dans un appartement, 5% dans un autre type de maison (studio, loft, chambre...). C'est pourquoi la surface habitable moyenne de la maison est également assez élevée. En effet, 39% des personnes interrogées vivent dans une maison de plus de 90m². Toutefois, celles-ci demandent également des logements plus petits et abordables, adaptés aux besoins d'occupants seuls.

“La possibilité de vivre vraiment dans plus petit qu’aujourd’hui est possible parce que vous devez souvent acheter/ louer une maison plus grande que ce dont vous avez besoin, car la petite maison (Tiny House) n’est toujours pas autorisée en Belgique”.

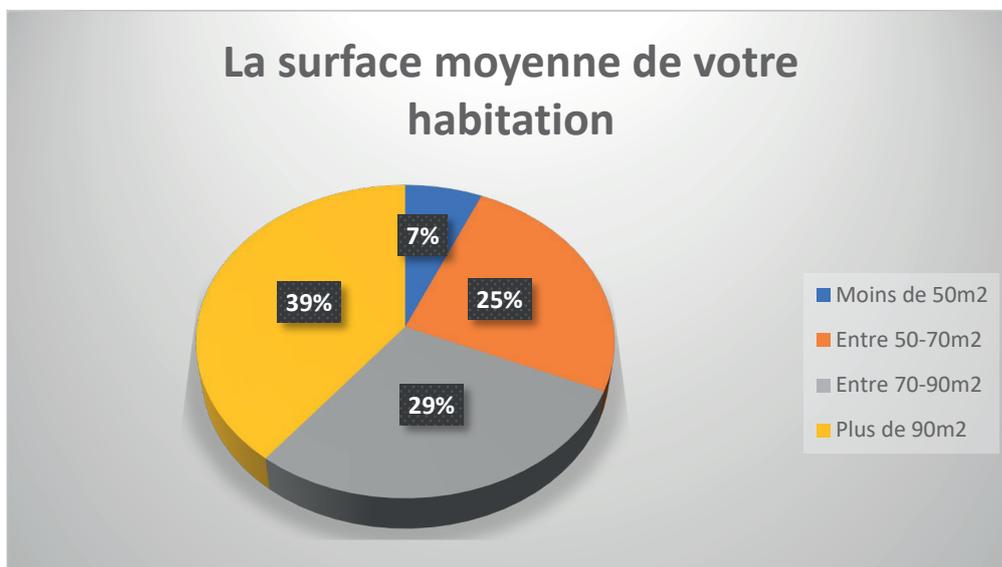
(Homme, 47 ans, vit seul sans enfants)

“Les nouvelles constructions ne disposent pas assez de petits appartements. Cela se traduit souvent par des maisons très chères qui sont inabordables pour de nombreux célibataires”.

(Homme, 24 ans, vit dans une maison de cohabitation)

“Quand vous regardez les maisons en construction, c’est toujours 2 ou 3 chambres à coucher”.

(Homme, 37 ans, vit seul sans enfants)



Nous avons déjà constaté que seulement 4% des répondants vivaient seuls dans un cohabitat (cohabitation, location en commun...). Néanmoins, plusieurs répondants qui ne vivent pas actuellement dans un cohabitat sont conscients des implications financières possibles d'un cohabitat. Ils soutiennent donc que celui-ci ne

devrait plus être pénalisé financièrement et fiscalement. Les résidents vivant en cohabitation sont désormais automatiquement considérés comme un ménage. Cela pose de nombreux problèmes dans la pratique, surtout lorsqu'il s'agit d'accorder des droits sociaux. La législation sur les loyers a été régionalisée, mais le gouvernement fédéral devrait développer un système permettant d'inscrire une adresse distincte pour chaque ménage d'une maison de cohabitation au registre d'état civil de la commune. Ainsi, deux ou plusieurs célibataires louant ensemble une maison pour en partager les coûts pourraient être officiellement reconnus comme des ménages d'une seule personne. Après tout, ce que les autorités fiscales entendent aujourd'hui par "famille" ne correspond plus à la réalité sociale.

"Il est nécessaire d'offrir aux personnes seules davantage de possibilités de vivre ensemble de manière indépendante et de faire en sorte que certaines choses soient partagées, par exemple le loyer ou le prêt, les frais fixes mensuels, etc."

(Femme, 55 ans, vit seule sans enfants)

"Vivre ensemble, sans relation, pour se sortir des problèmes et s'entraider doit rester possible"

(Femme, 77 ans, vit seule sans enfants)

"En cas d'invalidité: si vous emménagez avec quelqu'un pour réduire les coûts, votre prestation sera également réduite de 15%".

(Femme, 34 ans, vit seule sans enfants)

4 L'aspect financier

La satisfaction de la situation financière actuelle obtient une note moyenne de 6 sur 10, les parents isolés donnent une note moyenne de 5 sur 10. Les réponses libres des répondants font apparaître une grande insatisfaction quant à leur situation financière et fiscale. Les personnes vivant seules ne peuvent pas partager leurs frais quotidiens avec un partenaire et ont également des difficultés en matière de fiscalité.

La personne seule sans enfant en Belgique est la catégorie la plus lourdement taxée de toutes comparée à tous les États membres de l'OCDE. En 2018, cette personne a versé en moyenne 52,7% de son salaire brut allant même jusqu'à 59% pour un salaire élevé. La charge fiscale moyenne sur les revenus du travail dans les pays de l'OCDE est de 36,1%. La Belgique est en tête de liste depuis de nombreuses années, même si la charge fiscale a diminué ces dernières années. Les personnes interrogées semblent être conscientes qu'elles se trouvent sur l'échelle d'imposition la plus élevée. Si vous n'avez pas d'enfants à charge ou si vous ne pouvez pas déduire fiscalement votre prêt hypothécaire, vous n'avez droit qu'à très peu d'avantages fiscaux.

“La liberté dont vous jouissez en tant qu’occupant unique ne doit pas être mise en balance avec la charge fiscale élevée que nous devons supporter en tant qu’occupant unique. En d’autres termes, une correction est nécessaire dans notre évaluation fiscale, par exemple sur la taxe foncière”.

(Homme, 34 ans, vit seul sans enfants)

“Il faut faire quelque chose au sujet des impôts. Je paie mes impôts depuis des années, alors que mes collègues qui ont deux gros salaires retouchent des impôts”.

(Femme, 44 ans, vit seule sans enfants)

“Les locataires célibataires sans enfants sont la pire catégorie imaginable en Belgique. Des centaines de codes de déduction sur la lettre fiscale et aucun ne s’applique”.

(Homme, 49 ans, vit seul sans enfants)

La plus grande épine au pied des personnes seules sont les impôts disproportionnés et les impôts forfaitaires qui sont payés par ménage et non par personne. Les Régions flamande et wallonne continuent de prélever des taxes provinciales forfaitaires. Les communes prélèvent des taxes forfaitaires telles que la taxe sur la valorisation énergétique des déchets, alors que les personnes seules produisent moins de déchets qu’une famille nombreuse, le précompte immobilier sur un logement s’applique par logement, etc. Nous demandons donc un système fiscal neutre, adapté au mode de vie de chacun et non à la situation familiale traditionnelle. L’imposition ne peut ni favoriser ni défavoriser certaines situations familiales.

“Il est temps d’abolir le traitement préférentiel pour les couples. Toutes les questions réglementées ou calculées par famille sont, par définition, négatives pour les personnes seules”.

(Femme, 56 ans, vit seule sans enfants)

“La plupart des choses sont encore calculées sur les familles avec enfants, il est temps que cela change!”

(Femme, 35 ans, vit seule sans enfants)

“Les impôts ne sont pas adaptés à la société moderne.

Les personnes seules paient plus que les familles. Cela n’a pas de sens”.

(Femme, 49 ans, vit seule sans enfants)

Jusqu’au début des années 2000, une personne seule percevait un montant exonéré d’impôt plus élevé pour compenser la capacité financière plus faible par rapport aux cohabitants. À l’époque, la Cour constitutionnelle avait jugé que ce n’était pas correct. Depuis l’année d’imposition 2005, le même montant exonéré d’impôt est donc accordé à tous les contribuables, ce qui fait que les personnes seules perdent un avantage fiscal important. Nous proposons donc depuis des années d’augmenter le montant exonéré d’impôt pour

tous les contribuables, ce qui est conforme à la Constitution. Le montant exonéré d'impôt sera augmenté pour chaque enfant à charge. En outre, une augmentation supplémentaire est prévue pour les personnes seules avec un ou plusieurs enfants à charge. Les personnes célibataires sans enfants n'y ont pas droit.

Plusieurs personnes interrogées demandent certains avantages fiscaux pour compenser leur situation financière plus difficile par rapport aux doubles revenus. Les différents prélèvements sur la facture d'énergie et le taux fixe sur la facture d'eau sont également considérés comme disproportionnés et injustes.

“Ce serait une bonne chose s’il y avait une compensation financière pour les loyers des personnes seules, par exemple, ils pourraient inclure les frais de location dans les impôts, ce qui ferait déjà une grande différence, ou ils pourraient déduire plus de titres-services”.

(Femme, 78 ans, vit seule sans enfants)

“Créer des catégories distinctes pour les célibataires, comme la taxe provinciale en Flandre occidentale”.

(Femme, 69 ans, vit seule sans enfants)

“Les prix/loyers de l’immobilier sont beaucoup trop élevés et tous les services publics sont de plus en plus chers chaque année. Même si vous consommez avec modération, le gaz, l’électricité et l’eau restent chers. La connexion à Internet est un coût fixe que vous payez de toute façon, même si vous n’utilisez pas beaucoup de données”.

(Femme, vit seule sans enfant, 39 ans)

“Coûts élevés des services publics : les suppléments sur la facture (raccordement, taxe) sont plus élevés que la consommation réelle”.

(Mère célibataire, 42 ans)

Même ceux qui sont financièrement épargnés aujourd'hui craignent le jour où ils devront vivre avec un revenu inférieur. Les travailleurs célibataires qui vivent déjà des fins de mois difficiles craignent, à juste titre, de vivre avec un revenu inférieur en cas de retraite, de chômage ou d'incapacité de travail, par exemple.

“Dans deux ans, je prendrai ma retraite, je tremble à l’idée de ce que je devrai abandonner”.

(Femme, 63 ans, vit seule sans enfants)

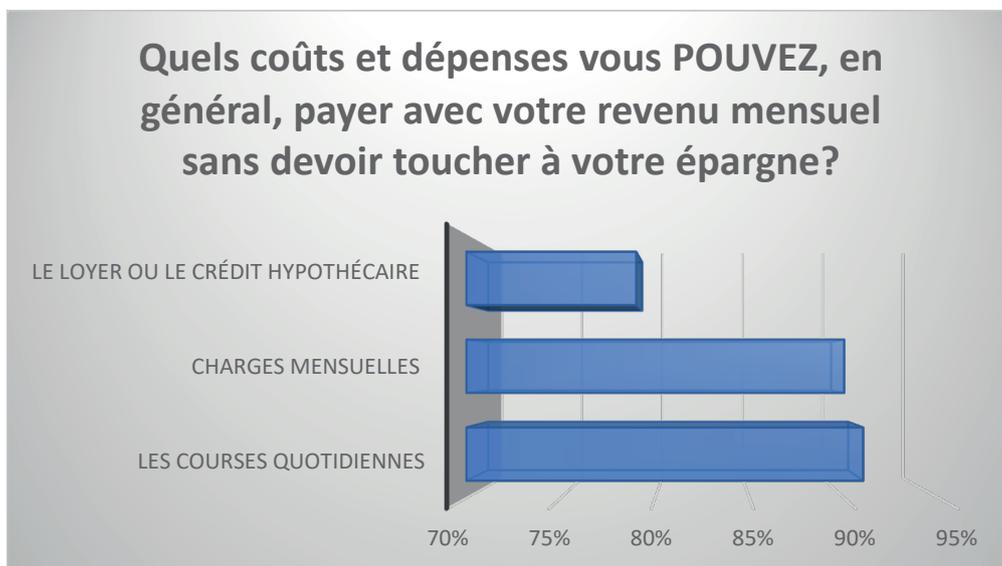
“Une situation particulièrement précaire une fois le salaire ou le travail perdu, pas de partenaire ou d’autres revenus sur lesquels se rabattre”.

(Femme, 38 ans, vit seule sans enfants)

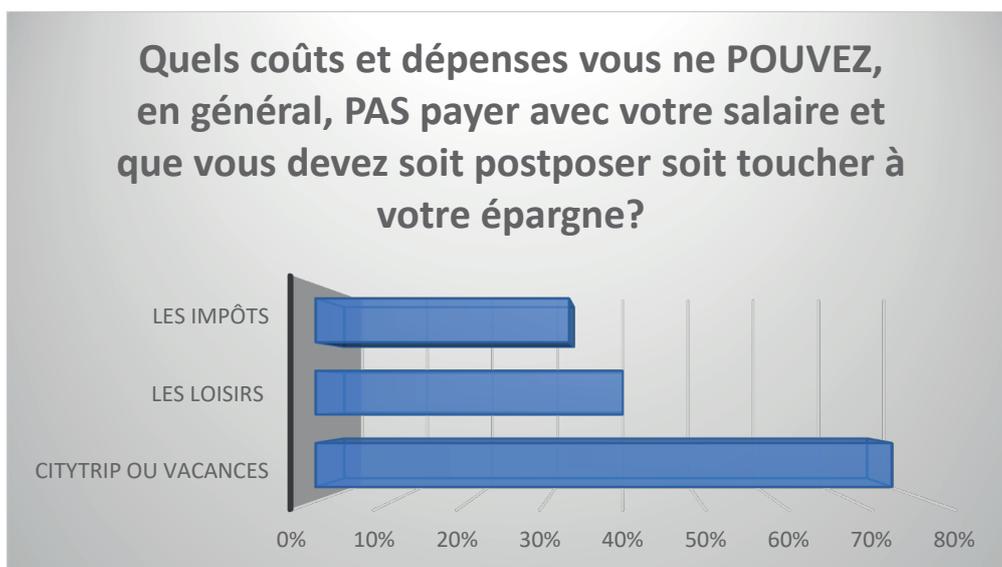
“Il ne reste pas grand-chose de votre salaire mensuel. Il est presque impossible d’économiser. Je m’inquiète pour ma pension”.

(Femme, 46 ans, vit seule sans enfants)

L'enquête examine également les coûts et les dépenses qui peuvent généralement être payés avec le revenu mensuel sans devoir recourir à l'épargne ou à d'autres suppléments. Plusieurs réponses étaient possibles. Les 3 catégories les plus fréquemment mentionnées par les répondants sont les achats quotidiens (91%), les frais mensuels fixes tels que l'électricité, le gaz, l'eau, la télévision, l'internet et le téléphone (90%) et les frais de loyer ou de remboursement du prêt hypothécaire (79%).



Si l'on examine les coûts et les dépenses pour lesquels les répondants doivent généralement faire appel à leurs économies ou simplement reporter leurs dépenses, la catégorie des voyages (75%) se démarque, suivie des activités de loisirs (40%) et des impôts (33%).



Le voyage est également la réponse qui revient le plus souvent à la question “Quelle(s) activité(s) aimeriez-vous faire, mais n’est (ne sont) pas financièrement réalisable(s)?” Dans ce contexte, il y a même une référence littérale au supplément pour personne seule, où les hôtels facturent un supplément allant jusqu’à 50% pour ceux qui ne réservent qu’une chambre. Cette surtaxe discriminatoire, dûe au simple fait de voyager seul, se retrouve évoquée à de nombreuses reprises dans les réponses mentionnées à la question “Dans quelles situations ou avec quelles mesures pensez-vous que les occupants seuls sont les plus défavorisés ?” L’émission “De Inspecteur” de Radio 2 a même consacré un programme complet à ce sujet en 2017 et a dressé la liste des organisations de voyage qui ne factureraient pas de supplément.

“Cela n’a pas de sens de devoir payer plus qu’un couple parce que vous voyagez seul. C’est pourquoi j’ai le sentiment que les célibataires sont même désavantagés par rapport aux couples qui ont généralement déjà plus de facilités financières”.

(Femme, 64 ans, vit seule sans enfants)

“Dans certains cas, lorsque vous partez en vacances, vous devez payer un supplément parce que vous occupez une chambre seule. Sur les croisières, cela peut représenter jusqu’à 100 % de supplément. Les voyagistes et les hôtels en abusent. Je n’ai jamais eu à payer un supplément dans un restaurant parce que j’étais assis seul à une table de deux”.

(Homme, 58 ans, vit seul sans enfants)

Un certain nombre de répondants ont répondu très clairement à la question “Dans quelles situations ou avec quelles mesures pensez-vous que les personnes seules sont les plus défavorisées ?”

“Dans toutes les situations et dans toutes les mesures !” (Femme, 55 ans, vit seule sans enfants)

“Dans presque tout ce que vous faites ou voulez faire”. (Homme, 67 ans, vit seul sans enfants)

“Dans presque tout, malheureusement”. (Femme, 42 ans, vit seule sans enfants)

“Tout est plus cher tout seul”. (Homme, 49 ans, vit seul sans enfants)

Les réponses qui reviennent le plus souvent à la question ci-dessus sont les taxes et les coûts fixes tels que l’eau, l’électricité, internet, etc. Ceux-ci pèsent lourdement dans le budget d’une personne seule.

Les répondants qui ne participent pas souvent à des activités ou loisirs pendant leur temps libre ont donné comme raisons principales: le manque d’argent, de compagnie et de temps. Les dépenses de loisirs sont également proportionnellement plus lourdes pour les personnes vivant seules et sont souvent des dépenses sur lesquelles elles vont nécessairement faire des économies.

“Les loisirs avec mon fils sont souvent reportés parce que je n’ai pas le budget pour cela”.

(Mère célibataire, 40 ans)

“J’ai dû abandonner mon passe-temps, sinon il n’aurait pas été possible de vivre seule”.

(Femme, 34 ans, vit seule sans enfants)

Nous voyons régulièrement des offres telles que “deuxième personne à moitié prix”, “1+1 gratuit” ou des cotisations familiales, qui sont intéressantes financièrement pour les couples. Les personnes seules sont considérablement oubliées lors de ces promotions, ce qui frustre clairement plusieurs répondants. En plus d’une politique favorable aux personnes vivant seules, les gens demandent également au secteur privé de prendre des mesures plus justes à leur encontre. Les emballages surdimensionnés et les promotions pour les grandes quantités dans les supermarchés reviennent également régulièrement sur la table.

“Offres promotionnelles pour le sauna, le restaurant, etc... également pour les célibataires!”

(Femme, 59 ans, vit seule sans enfants)

“Peut-être que des cartes de réduction spéciales pour célibataires seraient bien, avec des options pour faire des choses ensemble, comme aller voir des films”.

(Homme, 63 ans, vit seul sans enfants)

“Les achats en grande quantité sont encouragés dans les magasins et les achats en petites quantités sont coûteux”.

(Mère célibataire, 50 ans)

“Dans les magasins, il n’y a pas de produits moins chers pour les personnes qui sont seules, l’emballage individuel est souvent encore plus cher”.

(Femme, 37 ans, vit seule sans enfants)

5 Réflexe pour personnes seules

La députée bruxelloise Carla Dejonghe a lancé le terme “réflexe pour personnes seules” en 2013, qui permet d’examiner l’impact de chaque nouvelle mesure politique sur les personnes vivant seules. Dans le même temps, elle a appelé à un examen systématique des réglementations existantes afin d’identifier les points sensibles et d’élaborer des propositions pour une politique plus conviviale.

Dans une certaine mesure, ce réflexe est abordé dans le nouvel accord de coalition flamand: “Les parents seuls et les parents isolés courent un risque élevé de précarité. Par conséquent, dans divers domaines

politiques pertinents tels que le logement et la fiscalité, nous examinons si les mesures politiques nouvelles ou existantes sont défavorables aux personnes seules”.

Les répondants demandent aussi clairement une politique qui tienne davantage compte du grand groupe de personnes vivant seules. Il est clair que la famille traditionnelle ne peut plus (seulement) fonctionner comme une norme lors de l’élaboration de règlements. En plus de la famille nouvellement composée, la personne seule est également une réalité croissante dans la Belgique du 21e siècle. Un répondant a exprimé la clé unique comme suit :

“Juste un conseil pratique : assurez-vous de voir l’impact des nouvelles lois sur les personnes vivant seules.

Assurez-vous qu’au moins 3 des 10 scénarios envisagés concernent une seule personne”.

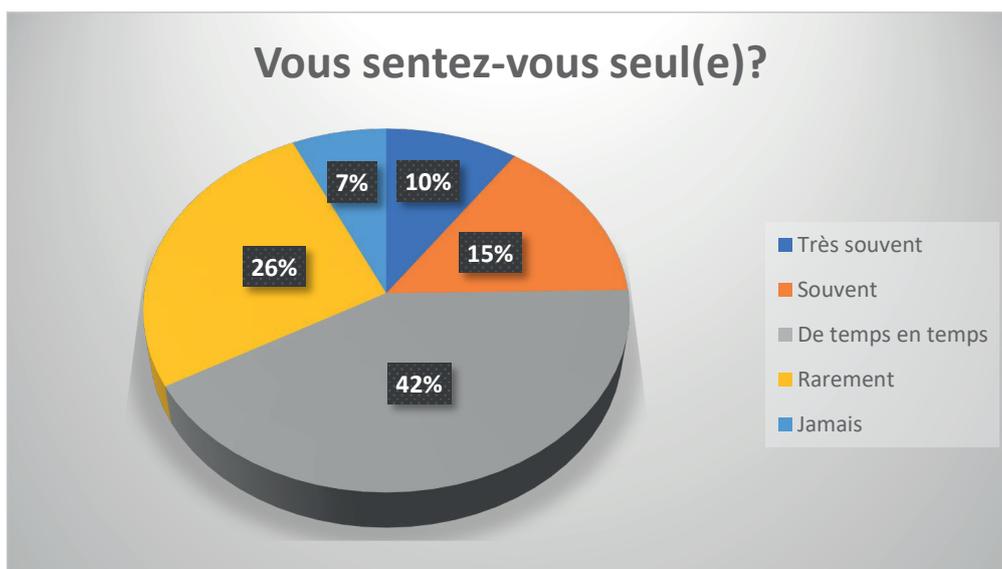
(Homme, 49 ans, vit seul sans enfants)

Soit dit en passant, ce “réflexe pour personnes seules” doit être appliqué dans tous les domaines politiques, y compris, par exemple, les droits de succession. Non seulement les personnes seules sans enfants paient les impôts les plus élevés de leur vivant, mais les coûts augmentent également après leur décès. Si, en tant que célibataire, vous laissez vos biens à un tiers, un ami ou un filleul, cette personne paiera jusqu’à 50% de droits de succession, sur ces derniers, en Flandre. À Bruxelles et en Wallonie, les coûts peuvent même aller jusqu’à 80%. Le fait de léguer votre héritage à vos enfants ou à votre partenaire vous permettra de bénéficier des droits de succession plus avantageux, allant de 3 à 30% selon le montant. Les personnes vivant seules sans enfants n’ont tout simplement pas ce choix. C’est pourquoi nous plaidons depuis des années en faveur d’un “héritage amical”, où chacun peut nommer un membre de sa famille qui peut hériter au même titre en ligne directe. Cela correspond davantage à la réalité sociale. Le lien de parenté ne dit rien non plus sur le lien affectif entre les personnes. L’accord de coalition flamand 2019-2024 est déjà porteur d’espoir à cet égard: “Nous élaborons également un système d’héritage amical dans lequel nous donnons aux gens la possibilité d’attribuer une certaine partie de leur héritage à une personne liée ou non liée en tant qu’ami, auquel est alors appliqué le taux en ligne directe le plus avantageux au lieu du taux en ligne indirecte plus élevé”. Nous attendons maintenant que le gouvernement flamand lui donne une forme concrète et espère que les autres régions suivront.

6 L’aspect social

La psychologue américaine Bella DePaulo a réalisé de nombreuses recherches sur les personnes vivant seules. Selon elle, nous devons de toute urgence nous débarrasser des stéréotypes sur les célibataires, considérés bien trop souvent comme des personnes seules et tristes. DePaulo affirme que les personnes vivant seules mènent souvent une vie plus épanouie que les couples. Les recherches montrent qu’en théorie, les couples, même s’ils ont des enfants, se sentent souvent plus isolés et repliés sur eux-mêmes que leurs homologues célibataires.

Un quart des personnes interrogées ont indiqué qu'elles se sentaient très souvent ou souvent seules. 42% se sentent parfois seuls. Cependant, être seul et vivre seul ne sont pas synonymes. Vivre seul n'est pas nécessairement synonyme de solitude. Ce n'est pas tant la quantité de vos contacts sociaux qui compte que la qualité. Les adolescents ne vivent généralement pas seuls et, proportionnellement, ont le plus souvent un sentiment de solitude. Il s'agit plutôt d'un sentiment subjectif. Les réseaux sociaux et la communication moderne ont une grande influence sur cela. La personnalité joue également un rôle. Certaines personnes sont plus résistantes au stress et à la résilience que d'autres.



Plusieurs répondants d'âges divers indiquent clairement qu'ils se sentent seuls.

“La solitude est difficile parce que, seule, il est souvent difficile d’aller quelque part”.

(Femme, 65 ans, vit seule sans enfants)

“La solitude est un gros problème, dont mon entourage est peu conscient”.

(Homme, 38 ans, vit seul sans enfants)

“En vieillissant, on se sent encore plus seul, on ne peut plus sortir...”

(Femme, 78 ans, vit seule sans enfants)

“Vous faites tout par vous-même et vous vous retrouvez automatiquement dans l’isolement.

La plupart de mes amis sont en couples, ce qui dilue les contacts.

Ma vie tourne autour de ma fille de 18 ans, il n’y a pratiquement rien en dehors”.

(Mère célibataire, 57 ans)

Une vie sociale riche a souvent un prix. Les célibataires qui ont du mal à joindre les deux bouts commenceront bientôt à économiser sur leurs loisirs.

“Je pense que c’est le plus gros problème en ce moment, la plupart des pensions ne donnent pas la chance d’avoir une vie sociale décente ce qui favorise la solitude”.

(Femme, 66 ans, vit seule sans enfants)

“J’ai peur de la vieillesse. Qu’en est-il de la solitude ? Pour l’instant, je ne manque de rien grâce à un bon salaire, mais même maintenant, j’ai beaucoup moins qu’un couple qui a 2 salaires normaux, ce que mon entourage oublie souvent”.

(Femme, 54 ans, vit seule sans enfants)

Selon les personnes interrogées, il faut également sensibiliser davantage les personnes à deux revenus à la situation (financière) parfois plus difficile des personnes seules. Dans ce contexte, ils ont notamment fait référence à la contribution disproportionnée aux cadeaux et aux dîners. Outre l’aspect financier, les célibataires ont souvent l’impression d’être la cinquième roue du carrosse parmi les couples et certains pensent qu’ils sont moins invités justement parce qu’ils ne sont pas en couple. Pour certains répondants, notre société pourrait être un peu plus “sociale”.

“Dans d’autres pays, il y a beaucoup plus d’activités sociales pour tous ceux qui le souhaitent. Jouer à des jeux (en plein air) en été à Hanoï, par exemple. Ou encore de danser (en plein air) ou de faire de la gymnastique ensemble au Japon. Cela devrait également être possible ici, car la solitude est un facteur de risque important pour la santé”.

(Femme, 61 ans, vit seule sans enfants)

“J’aimerais plus de compréhension de la part de mon entourage du fait que je dois m’occuper seule de mon ménage et que je ne pas déléguer de tâches”.

(Femme, 28 ans, vit seule sans enfants)

Les répondants demandent également une plus grande attention de la part des employeurs. En effet, les personnes seules sont censées être plus flexibles en matière d’horaires de travail, et le choix des périodes de vacances va toujours en premier lieu aux employés ayant des enfants.

Les personnes interrogées demandent également de prendre en compte les difficultés pratiques qu’implique la vie en solitaire.

“Beaucoup de vacances sont consacrées à des choses pratiques plutôt qu’à la détente. Par exemple, une livraison à domicile, la venue d’un professionnel, l’inscription d’enfants dans une école... A deux, vous pouvez diviser cela. Surtout si vous n’avez que le minimum légal de congés. C’est lourd”.

(Mère célibataire, 49 ans)

Les personnes interrogées ont clairement besoin de rencontrer d’autres personnes seules, sans forcément penser à une relation amoureuse. Il s’agit d’activités ou de réunions qui comptent peu de participants, auxquelles il est possible de se rendre seul et de faire de nouvelles connaissances.

Il s’agit là d’un point de vue important pour les gouvernements et les organisations locales lorsqu’ils élaborent leur politique (culturelle) locale. Mais les entreprises de restauration, par exemple, peuvent également répondre à ce besoin. Dans les magasins du Pain Quotidien, par exemple, il est facile de s’asseoir seul à une longue table commune.

“Il faut plus de lieux pour se rencontrer ou boire un verre ensemble, un endroit où il est tout à fait normal d’aller seul”.

(Femme, 51 ans, vit seule sans enfants)

“Il serait bon qu’il y ait des initiatives organisées pour permettre aux célibataires de rencontrer d’autres célibataires ou d’autres personnes afin qu’ils n’aient pas toujours à être seuls et à se lier d’amitié avec des personnes qui partagent les mêmes idées”.

(Femme, 52 ans, vit seule sans enfants)

Nous avons déjà vu que les personnes seules étaient anxieuses à l’idée de ne pas pouvoir s’en sortir avec un revenu plus faible notamment en situation de retraite ou de perte d’emploi. Une autre préoccupation clairement exprimée est celle de savoir qui prendra soin d’eux si quelque chose leur arrivait (une maladie par exemple).

“Ce qui m’inquiète, c’est ce que les gens doivent faire lorsqu’ils sont dans le besoin. Par exemple, à qui donner une procuration sur votre compte bancaire si vous avez peu de famille ou s’ils vivent loin, qui fera votre lessive si vous vous retrouvez à l’hôpital pendant un certain temps ? Par exemple, comment une personne seule atteinte de cancer parvient-elle à se débrouiller si elle n’a pas ou peu de famille...”

(Femme, 52 ans, vit seule sans enfants)

“Je me demande souvent comment faire si je tombe malade, qui ira au magasin ou à la pharmacie pour moi?”

(Femme, 25 ans, vit dans un foyer de cohabitation)

La présidente de l'all1, Carla Dejonghe, demande donc depuis des années l'extension du congé de soins comme aux Pays-Bas. Aujourd'hui, en Belgique, vous pouvez prendre un congé pour assistance médicale avec une allocation de l'ONEM pour soigner ou aider un membre de votre famille gravement malade (jusqu'au deuxième degré), mais pas, par exemple, pour soigner un(e) ami(e) malade. Les personnes seules malades qui ne peuvent compter sur les membres de leur famille doivent donc espérer qu'une personne de leur entourage prenne un congé sans solde pour s'occuper d'elles. Le congé pour soins palliatifs pour prendre soin d'un patient incurable, est disponible pour les personnes qui ne font pas partie de la famille. Ce système de congé a été introduit beaucoup plus tard et est donc mieux adapté à la société actuelle. Les Pays-Bas prouvent que les choses peuvent aussi être faites différemment. Les règles relatives aux congés pour soins y ont été adaptées. Depuis le 1er juillet 2015, les salariés hollandais peuvent également prendre un congé de soins pour prodiguer les soins nécessaires aux personnes avec lesquelles ils entretiennent une relation sociale, comme un ami ou un voisin.

L'insécurité financière des personnes à revenu unique, combinée à la nécessité de décider par elles-mêmes à tout moment, pèse lourdement sur certains répondants.

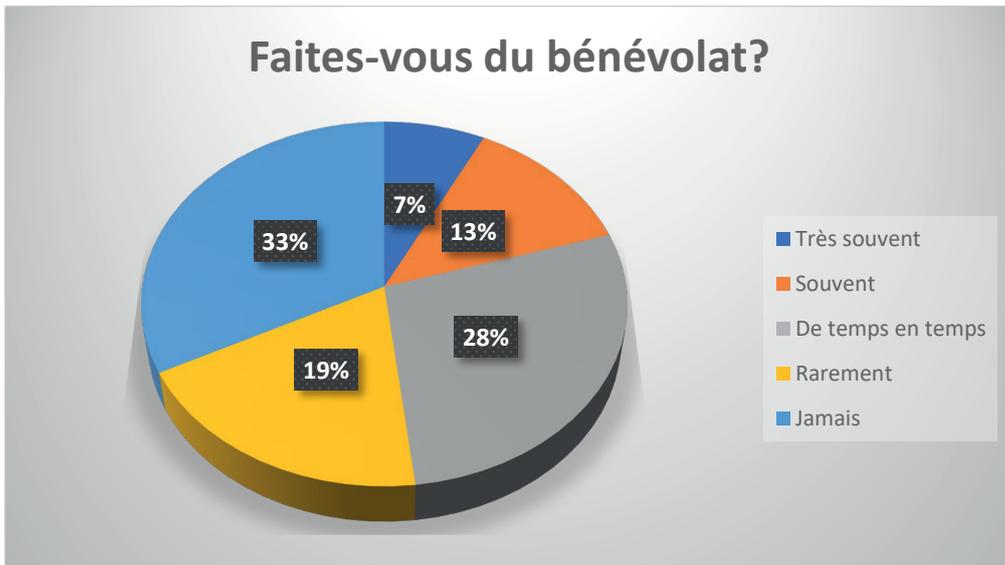
“Le plus lourd dans le fait d'être mère célibataire, c'est cette responsabilité écrasante : vous prenez chaque décision seule, vous ne pouvez pas prendre de risques, vous êtes financièrement seule, vous êtes votre propre plan de secours, vous vous sentez souvent comme la 5ème roue du carrosse lors de fêtes ou de vacances entre amis...”

(Mère célibataire, 47 ans)

“Inconvénients: il faut toujours tout faire et décider seul!”

(Femme, 61 ans, vit seule sans enfants)

Les recherches montrent que les célibataires sont plus enclins à faire du bénévolat, à suivre des cours du soir et à s'occuper des personnes qui les entourent. En comparaison, ils ont généralement un lien plus fort avec leurs amis, leur famille et leurs collègues que ceux qui vivent avec un partenaire. Les célibataires sont plus ouverts à de nouvelles expériences, tant au niveau du travail que dans la sphère privée. Grâce à cette ouverture d'esprit, ils seraient mieux préparés au changement que les personnes en relation et ils s'épanouiraient également davantage en tant que personne. Ce sont souvent des gens qui se consacrent à leur passion, qui profitent de la vie et qui décident elles-mêmes quelles personnes sont importantes dans leur vie. 20% des personnes interrogées font du bénévolat très souvent ou souvent, 28% parfois.



Vivre seul n'est certainement pas une fatalité et offre de nombreux avantages. Vous apprenez à bien vous connaître et vous avez le temps de réfléchir à qui vous êtes, à ce que vous voulez, à vos désirs... La réponse qui revient constamment à la question des avantages que procure la vie en solitaire est la "liberté"